



Problème facture garagiste

Par **saolo**, le **26/06/2014** à **15:54**

Bonjour !

Je passe chez mon garagiste a 10 mètre de chez que je voie tout les jours, pour un voyant qui s'allume sur le tableau de bord et une perte de puissance. Mon garagiste me demande de lui la laisser pour il jette un coup d'œil.

Mais moi je demande juste un diagnostic pour avoir un devis. Je passe le voir avant la fermeture, panne d'un contacteur stop sous la pédale de frein. Il me dit j'ai commandé la pièce en riant.

Je demande le prix me répond pas trop chère repasse demain, je récupère mon véhicule.

Je redépose mon véhicule pour le montage de la pièce et lui demande pour la perte de puissance, je vais regarder repasse se soir.

Je récupère l'auto et repasse le lendemain soir pour a voir le prix, il m'imprime une facture de 98€65 ttc.

Détail : pièces contacteur stop 12€48 ht.

Temps mécanique : contrôler, contacteur stop effacement des défauts recherche de panne,

Temps 1.20, Taux, T1 :40€, Prix ht : 48€.

Remplacer : contacteur stop, Temps : 0.50, Taux, T2 :44€, Prix ht : 22€.

Il me jette la facture sous les yeux et par dans le garage discuter avec son collègue, je suis resté scotché au siège du bureau je lui demande des explications et c'est mi à monter d'un ton, j'ai rien compris et demande une remise et lui dit sa fait trop chère pour moi et me dit tout ai chère et té pas obligé de régler de suite mais ne voulait pas m'entendre.

10 mois après la facture n'est toujours pas régler car trop chère pour mais moyen, un huissier débarque et laisse une sommation de payer de 131€ a une personne tiers sans aucune explication.

Quel sont mais droit ?

Merci.

Par **Lag0**, le **26/06/2014** à **16:05**

Bonjour,

En théorie, si vous n'aviez pas signé d'OR (ordre de réparation), le garagiste n'avait pas à faire les réparations.

Mais d'un autre coté, vous dites vous-même avoir ramené la voiture pour qu'il monte la pièce, signe que vous étiez d'accord pour qu'il fasse le travail.

Il va être difficile d'arguer que le garagiste vous a forcé pour les réparations...

Par **saolo**, le **26/06/2014** à **16:19**

Il n'avait pas fini les réparations et il fallait qu'il monte la pièce pour voir si c'était bien la panne.

Mais il ne voulait pas que je la récupère vu que j'étais à coté mais j'en avais besoin pour descendre en ville, sans feux stop je ne pouvais pas descendre.

Mais j'ai demandé un devis qu'il na pas voulu me faire.

Par **saolo**, le **26/07/2014** à **13:45**

J'ai remis mon règlement au garagiste en mains propres qui a été encaissé de suite.

1 mois après je recoit une lettre du huissier me demandent de réglé 33€80 de acte et frais.

En a t-il le droit?

Merci.

Par **pat76**, le **07/08/2014** à **18:05**

Bonjour

Quels actes a fait l'huissier pour vous réclamer des frais?

C'est le garagiste qui vous l'avait envoyé?

Il y a eu une décision de justice contre vous et l'huissier est en possession d'un titre exécutoire?

le garagiste vous a remis un reçu lorsque vous avez réglé la facture?

Par **saolo**, le **08/08/2014** à **20:10**

l'huissier a fait une sommation de payer.

Non,c'est l'huissier qui me l'envoi par lettre simple.

Aucune décision de justice l'huissier n'a pas de titre exécutoire.

J'ai juste la facture!

Par **pat76**, le **14/08/2014** à **12:53**

Bonjour

Vous ne répondez surtout pas à l'huissier et vous attendez tranquillement la suite. L'huissier n'ayant aucun titre exécutoire en sa possession n'a aucun droit de vous saisir et il devra prouver qu'il a été mandaté par le garagiste pour vous réclamer un quelconque paiement.

Tant que vous ne recevez aucun courrier recommandé, vous faites l'ignorant.

En cas de lettre recommandée de la part du huissier, revenez sur le forum.